

# FO

LA FORCE SYNDICALE

**MEDDE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

**MLETR**  
MINISTÈRE DU LOGEMENT  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ



## CHSCT M du 25 janvier 2016

### Déclaration liminaire Force Ouvrière

FORCE OUVRIÈRE se félicite que les revendications exprimées lors du premier CHSCTM de juin 2015 aient été partiellement satisfaites au fil du temps mais considère comme inacceptable le fait qu'il ait fallu attendre 2016 pour que la réforme territoriale soit évoquée dans ses aspects HSCT au sein de l'instance ministérielle appropriée.

Pour autant, nous ne demandons pas le mélange des genres ni le brouillage des compétences entre les différentes instances représentatives.

Ainsi nous n'interviendrons pas sur ce qui relève d'une consultation du CTM, du CCAS, de la CMFP, des CAP-CCP ou de l'information du comité de suivi Réforme Territoriale, à savoir le plan d'accompagnement RH dans sa globalité, même si ce plan est censé aider les agents à trouver des solutions concrètes aux bouleversements qui leur sont imposés, et en particulier pas sur les dispositifs financiers, la formation professionnelle, le transfert de compétences, l'organisation du dialogue social etc..

Nous, représentants FO, nous concentrerons sur nos compétences de membres du CHSCT-M pour demander davantage de mesures et de cadrage sur les points relatifs **au temps de travail, à l'adaptation des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels**, au cours du présent CHSCT-M.

Enfin **nous dénonçons l'entrave faite par le ministère et la DGAFP** à travers la note du 17 juillet 2015, reprise dans la notice ministérielle relative aux modalités de recours à l'avis externe. Il est inadmissible que les demandes d'expertise agréée soient dissuadées par ces instructions gouvernementales au prétexte que cela retarderait le déroulement du calendrier interministériel !

Les représentants du personnel en CHSCT sont tout bonnement privés de leurs droits par ceux-là mêmes qui ont adopté et signé les textes qui les accordent.

Nous vous demandons de ne pas soutenir une telle démarche de dissuasion menée par le ministère de la décentralisation et de la fonction publique, et d'avoir le courage de faire face aux demandes d'expertise agréée qui ont été ou seront demandées par les CHSCT des DREAL fusionnées.